

Rapport d'activité

2021







PAGE 4.

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ÉNERGIE MAYENNE

- 1- Les enjeux de la SEM Énergie Mayenne
- 2- Les objectifs départementaux de la production d'ENR
- 3- Les actionnaires de la SEM
- 4- Les domaines d'intervention de la SEM
- 5- L'équipe de la SEM



PAGE 8. ACTIVITÉ PHOTOVOLTAÏQUE

- 1- L'existant : 20 installations photovoltaïque pour 1,1 MWc
- 2- Les objectifs de la SEM sur l'énergie solaire

SOMMAIRE



PAGE 10.

ACTIVITÉ ÉOLIEN

- 1- L'existant : le parc éolien citoyen de st-hilaire-du-maine
- 2- Les objectifs de la SEM sur l'éolien
 - a) L'éolien citoyen
 - b) L'éolien «classique»



PAGE 12.

ACTIVITÉ MÉTHANISATION

- 1- Les objectifs de la SEM sur la méthanisation
- 2- L'existant : Méthamaine
- 3- La prise de participation à Oudon Biogaz
- 4- La prise de participation à CS Biogaz



PAGE 16.

ACTIVITÉ STATIONS DE DISTRIBUTION DE BIOGAZ MAYENNAIS

- 1- Les objectifs de la SEM sur les stations de distribution de biogaz
- 2- Les projets de stations de distribution de biogaz
- 3 -Les missions de la SEM



PAGE 18.

COMMUNICATION

- 1- L'identité graphique de la SEM
- 2- Le témoignage des actionnaires



ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE NOTRE TERRITOIRE MAYENNAIS

Richard CHAMARET PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

À l'heure où les questions environnementales et climatiques sont au centre des préoccupations, il est essentiel d'imaginer et de créer une production énergétique plus respectueuse des ressources naturelles, locale, vertueuse et en harmonie avec le territoire. C'est en partant de ce postulat que l'idée de la constitution d'une société d'économie mixte voit le jour. Initiée par le syndicat départemental d'énergie Territoire d'énergie Mayenne avec 6 autres actionnaires, la Société Énergie Mayenne a été créée en octobre 2021 et je suis très fier d'en être le Président Directeur Général.

Cet outil opérationnel et financier a vocation à densifier les projets de production et de distribution d'énergies renouvelables sur le territoire mayennais, tant par ses propres projets que par la participation avec d'autres opérateurs privés ou investisseurs à des projets. Notre objectif : atteindre l'autonomie énergétique de la Mayenne à l'horizon 2050. Souplesse, adaptabilité, réactivité, intégration territoriale, participation citoyenne sont les maîtres mots qui illustrent notre volonté d'action.

Fruit d'une coopération avec Territoire d'énergie Mayenne, la SEM travaille, dès sa création, sur plus d'une centaine de projets en développement ou en exploitation : installations de panneaux photovoltaïques, parc éolien citoyen, unités de méthanisation, maillage de stations d'avitaillement au biognv... et ce, sur l'ensemble du territoire mayennais.

Aujourd'hui, la Société Énergie Mayenne est au service des collectivités mais aussi des acteurs privés pour accompagner et accélérer la transition énergétique de notre territoire. Je suis heureux de vous présenter ici son tout premier rapport d'activité et vous en souhaite une très bonne lecture.

Richard CHAMARET, PDG de la Société Énergie Mayenne



Notre objectif :
atteindre l'autonomie
énergétique de la Mayenne
à l'horizon 2050.





PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ÉNERGIE MAYENNE

Composée de 7 actionnaires, dont Territoire d'énergie Mayenne, la société d'économie mixte Énergie Mayenne a pour vocation à accompagner et accélérer la transition énergétique du département. Elle permet d'associer des acteurs publics et privés pour développer des projets d'énergies renouvelables sur le territoire. Tout en garantissant la maîtrise de ces projets par les collectivités et leurs groupements, la SEM souhaite impliquer les citoyens.

1 LES ENJEUX DE LA SEM ÉNERGIE MAYENNE

DIMENSION CITOYENNE : permettre aux Mayennais d'investir dans la transition énergétique de leur territoire.

La Société Énergie Mayenne considère la préoccupation croissante de la société civile pour la production et la consommation d'énergies renouvelables à l'échelon local. C'est pourquoi, elle intègre nécessairement les citoyens dans

les projets pour recueillir leur adhésion et leur implication à la transition énergétique menée. Pour ce faire, la coopérative Énergie Partagée est membre actionnaire de la SEM et assure ainsi une participation directe des citoyens mayennais aux projets de développement d'énergies renouvelables. Des partenariats seront également constitués avec Enercoop Pays de Loire.

2 LES OBJECTIFS DÉPARTEMENTAUX DE PRODUCTION D'ENR

En matière de production d'énergies renouvelables, la Société Énergie Mayenne entend répondre aux objectifs suivants à l'horizon 2030 :

- Électricité renouvelable produite en Mayenne : 40% (situation fin 2021 : 22,8 %)
- Gaz renouvelable produit en Mayenne par les unités de méthanisation : 30 % (situation fin 2021 : 3,8%)
- Gaz renouvelable produit en Mayenne et distribué dans les stations BIOGNV : 30%



3 LES ACTIONNAIRES

Le capital social de la SEM est 4 700 000 € répartit ainsi :

- Territoire d'énergie Mayenne, actionnaire majoritaire avec 64% du capital,
- la Caisse des Dépôts et consignations avec 19% du capital,
- le Crédit Mutuel Anjou Maine Basse Normandie, la Banque Populaire Grand Ouest, la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire, le Crédit Agricole Anjou Maine avec chacun 4% du capital,
- Énergie Partagée Investissement avec 1% du capital.

La présence d'Énergie Partagée Investissement dans le capital de la Société Énergie Mayenne répond à la volonté d'impliquer les citoyens mayennais dans les projets d'énergies renouvelables développés par la SEM. Les futures levées de fonds citoyens seront ainsi assurées par l'intermédiaire d'Énergie Partagée Investissement.

LES DOMAINES D'INTERVENTION DE LA SEM

Afin d'assurer un développement harmonieux et raisonné des énergies renouvelables sur le territoire, la Société Énergie Mayenne doit identifier ou réaliser toute action nécessaire à l'émergence de projets, à leur développement, à leur gestion en intégrant le stockage, la distribution d'énergies renouvelables...

Les actions de la SEM s'orientent plus particulièrement dans le domaine :

- **du photovoltaïque**, en investissant notamment dans les parcs au sol de 250 kWc (soit de 2 500 à 5 000 m2) et sur les puissances en toiture ou en ombrières de 36 à 500 kWc (200 à 3 000 m2) ;
- **de la méthanisation**, en accompagnant les projets inscrits dans un développement raisonné de la méthanisation sur le territoire :
- **de l'éolien**, en développant avec les citoyens des parcs éoliens et en proposant aux développeurs des prises de participations dans des projets éoliens plus « classiques » ;
- **des stations biognv**, en identifiant la faisabilité d'installer dans chaque intercommunalité des stations de distribution du gaz produit par les unités de méthanisation.

5 L'ÉQUIPE DE LA SOCIÉTÉ ÉNERGIE MAYENNE

L'ÉQUIPE SEM



Christophe LEMARIÉ Directeur Technique des Services



Albane GAUTIER Chargée de projets énergies Photovoltaïques et Éoliens

Charly GUERIN Chargé de projets énergies BioGNV et Photovoltaïques



Yann TRANDAFIR Chargé de projets énergies photovoltaïques

Prince KIMBEMBE Chargé de projets énergies photovoltaïques





Hélène DAVID Chargée de communication et concertation

Julie RENAULT Chargée de communication (en contrat d'apprentissage)





Richard CHAMARET Président Directeur Général

ADMINISTRATEURS SEM



Guillaume AGOSTIN Administrateur



David BESNEUX Administrateur



Pierrick TRANCHEVENT Administrateur



Arlette LEUTELIER Administratrice



Chantal CHOPLAIN
Administratrice



Christelle AUREGAN Administratrice



ean-Paul FORVEILLE Administrateur



Guy MENARD Administrateur

CONTACTS

Richard CHAMARET, Président Directeur Général, 06.05.44.35.48, richard.chamaret@te53.fr

Christophe LEMARIE, directeur technique, 07.56.06.09.32 - christophe.lemarie@te53.fr

Albane GAUTIER, chargée de projet énergie, 06.24.62.38.10 - albane.gautier@te53.fr

Charly GUERIN, chargé de projet énergie, 07.56.06.24.10 - charly.guerin@te53.fr

Yann TRANDAFIR, chargé de projet énergie, 06.22.50.22.17 - yann.trandafir@te53.fr

Prince KIMBEMBE, chargé de projet énergie - prince.kimbembe@te53.fr

Hélène DAVID, chargée de communication et concertation, 06.85.62.77.99 - helene.david@te53.fr

Julie RENAULT, chargée de communication (en contrat d'apprentissage) - julie.renault@te53.fr



PANORAMA 2021

22,8%

DE L'ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE EN MAYENNE

EST PRODUITE LOCALEMENT PAR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



ÉOLIEN 15,6 %



COGÉNÉRATION (MÉTHANISATION...)
3,8 %



PHOTOVOLTAÏQUE 2,6 %



HYDRAULIQUE 0,7 %



ACTIVITÉ PHOTOVOLTAÏQUE

1 L'EXISTANT : 21 INSTALLATIONS PHOTO-VOLTAÏQUE POUR 1,1 MW

Lors de la création de la Société Énergie Mayenne en octobre 2021, Territoire d'énergie Mayenne a transféré l'ensemble de ses installations photovoltaïques à la société.

Ce sont donc **21 installations photovoltaïques pour une puissance de 1,1 MWc** qui appartiennent désormais au patrimoine de la SEM.

Administrativement, cela se matérialise par le transfert des contrats d'obligation d'achat, des baux et conventions d'occupation ainsi que des marchés de maintenance.

Cette passation s'est accompagnée des renégociations des emprunts et contrats d'assurances.



PRODUCTION 2021

PRODUCTION
PRÉVISIONNELLE:
1 064 MWH/AN*

PRODUCTION MOYENNE
RÉELLE:
1 098 MWH/AN*

CHIFFRE D'AFFAIRES 2021 : 500 277 €

* SOIT L'ÉQUIVALENT DE LA CONSOMMATION DOMESTIQUE (HORS CHAUFFAGE) DE 1000 MAYENNAIS. - L'EXPLOITATION DES SITES - La Société Énergie Mayenne se charge désormais de l'exploitation de ces 20 sites photovoltaïques. L'outil de supervision Epices Energie, permet un suivi de la production précis et régulier pour chacun des sites et ainsi une détection rapide des défauts permettant une optimisation de la maintenance curative.

Les maintenances préventives sont, quant à elles, programmées annuellement.

CHIFFRES D'EXPLOITATION 2021:

COÛT MAINTENANCE PRÉVENTIVE :

19 755,14 €

COÛT MAINTENANCE CURATIVE:

6 631,20 €

2 LES OBJECTIFS DE LA SEM SUR L'ÉNERGIE SOLAIRE

Pour assurer un développement harmonieux et raisonné des énergies renouvelables, la philosophie de la Société Énergie Mayenne sur le photovoltaïque est de :

- Proposer autant que possible un investissement citoyen ;
- S'aligner sur le cadre de référence régional de la chambre d'agriculture ;
- Sacraliser un budget annuel de 300 000 € pour les petits parcs au sol de 300 kWc avec une rentabilité moindre.

Ainsi, la Société Énergie Mayenne ambitionne :

- d'installer 15 MWc en 4 ans soit l'équivalent de la consommation électrique de 10 000 mayennais ;
- de **permettre aux mayennais d'investir dans ces centrales photovoltaïques** (via Energie Partagée rentabilité cible de 4%/an ou Enercoop déduction d'impôt de 25%) ;
- de proposer aux communes des outils clefs en main d'autonomie énergétique de leur territoire.

PROJETS 2022

Pour ce faire et à compter de 2022, la Société Énergie Mayenne proposera aux communes mayennaises trois possibilités :

- investir pour leur compte sur leurs toitures;
- investir pour leur compte dans des ombrières de parking ;
- installer sur leurs terrains des petites centrales au sol de 300 kWc. Des sociétés de projet seront créées afin de développer largement ces projets d'installations photovoltaïques sur le territoire mayennais.

La Société Énergie Mayenne prévoit également une large communication au deuxième semestre 2022 pour permettre aux mayennais d'investir dans les centrales photovoltaïques de leur territoire.





ACTIVITÉ ÉOLIEN

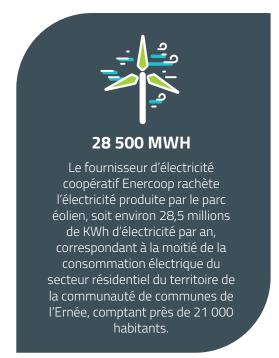
1 L'EXISTANT : LE PARC ÉOLIEN CITOYEN DE ST-HILAIRE-DU-MAINE

Créée en 2014, l'association Vents Citoyens a décidé de se rapprocher de la société Abo Wind, propriétaire du parc éolien de Saint-Hilaire-du-Maine, pour exprimer son souhait de participer au financement, afin de contribuer localement au développement de la transition énergétique.

La SAS Vents Citoyens SHDM créée par l'association représente donc désormais un quart du capital social du parc éolien. Parmi les actionnaires soucieux de développer une énergie solidaire et citoyenne et qui ont apporté leur soutien à ce projet :

- Territoire d'énergie Mayenne qui a décidé de prendre part à hauteur d'un tiers du capital de la SAS Vents Citoyens SHDM soit 330 000 €.
- 55 investisseurs individuels,
- 23 Clubs d'Investissement dans les énergies Renouvelables Citoyennes (CIERC) représentant eux-mêmes 285 citoyens,
- Energie partagée Investissement,
- les communes de Saint Hilaire du Maine, de La Baconnière et la communauté de communes de l'Ernée.

A la création de la Société Énergie Mayenne, ce parc éolien a été transféré dans le patrimoine de cette dernière par Territoire d'énergie Mayenne qui détient 1 tiers du capital de l'association qui porte ce projet.





2

LES OBJECTIFS DE LA SEM SUR L'ÉOLIEN

Les actionnaires de la Société Énergie Mayenne poursuivent ensemble les objectifs suivants :

o Développer en propre avec les citoyens deux parcs éoliens ;

- o Proposer aux développeurs des **prises de participations dans des projets éoliens « classiques »** : lien au territoire, aux administrations, concertation...
- o **Réaliser de la prestation de service auprès de développeurs** pour faciliter le développement éolien, notamment via des actions de concertation.

A) L'ÉOLIEN CITOYEN



B) L'ÉOLIEN «CLASSIQUE»



Dans le portefeuille prévisionnel de la Société Énergie Mayenne, il est prévu de développer en propre deux projets éoliens citoyens : l'un en propre, sur la communauté de communes du Pays de l'Ernée et l'autre en co-développement avec IEL sur Laval Agglomération. Les autres parties prenantes de ces démarches collectives sont : Enercoop, Energie Partagée, et l'association Vents citoyens.

La mise en œuvre de ces projets nécessitera la constitution d'une ou deux sociétés de projets pour les besoins de l'obtention des autorisations administratives, environnementales et plus généralement toutes les autorisations nécessaires à la réalisation du projet.

Ces sociétés de projet auront pour objet le développement, la conception, la construction, le financement, l'exploitation et la maintenance de deux projets éoliens implantés sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de l'Ernée et de Laval Agglomération.

Dans l'attente de la constitution de ces sociétés, la Société Énergie Mayenne a décidé d'organiser le processus de sécurisation foncière avec les propriétaires et/ou exploitants des parcelles concernées par les zones d'implantation potentielles étudiées pour sécuriser la faisabilité du projet dans une logique publique et citoyenne.

Après discussion avec l'ensemble des partenaires, la SEM a parallèlement été retenue pour signer les accords fonciers (principalement les promesses de bail emphytéotique, convention d'accord foncier etc.).]

BUDGET ALLOUÉ CONJOINTEMENT: 40 000€/ an pendant 5 ans (en numéraire et en temps humain valorisé)

1) Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ernée

Début des démarches de sécurisation foncière été 2022, signature des promesses de bail par la SEM Création d'une SPV si la sécurisation foncière est suffisante

2) Sur le territoire de Laval Agglomération Reprise de contact fin 2021

PROJETS ÉOLIENS «CLASSIQUES» 2021 - 2022 :

- VALOREM : développement de projets sur la Communauté de Communes du Pays de Craon
- WPD : extension du parc éolien du Mont du Saule (Hardanges le Ribay)
- NEOEN : projet éolien de Contest



ACTIVITÉ MÉTHANISATION

Pour assurer un développement harmonieux et raisonné des énergies renouvelables, la philosophie de la Société Énergie Mayenne sur la méthanisation est la suivante :

Accompagner les projets inscrits dans la cadre de la charte départementale d'un développement raisonné de la méthanisation.

1 L'EXISTANT : MÉTHAMAINE

Le projet Méthamaine, c'est l'aboutissement de sept ans de travail et de développement d'une solution innovante, portée par 11 exploitations agricoles et une SARL spécialisée dans la collecte de fumier de cheval, toutes localisées dans un rayon d'une dizaine de kilomètres de Meslay-du-Maine.

L'idée: développer une unité de méthanisation avec valorisation du biogaz en biométhane injecté directement dans le réseau de distribution de gaz naturel de Meslay-du-Maine, exploité par GRDF.

S'élevant à 5,2 M€, le coût d'investissement de cette installation est porté par les actionnaires, la SAS Méthamaine qui regroupe les 12 apporteurs de biomasse avec 55% des parts, ENGIE BiOZ avec 35% et Territoire d'énergie Mayenne avec 10%.

Lors de la création de la SEM en octobre 2021, Territoire d'énergie Mayenne a transféré sa part du capital dans Méthamaine à la Société Énergie Mayenne.



LA PRISE DE PARTICIPATION DANS LE PROJET OUDON BIOGAZ

Dès sa création en octobre 2021, la Société Énergie Mayenne a pour vocation le soutien au développement des énergies renouvelables en Mayenne, notamment via la prise de participation financière au sein de sociétés de projet d'unité de méthanisation.

Dans ce cadre, la Société Énergie Mayenne a engagé des échanges avec des agriculteurs situés au sein de la communauté de communes du Pays de Craon pour la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation.

Porté par un groupe de 70 agriculteurs du Pays de Craon, sur la commune de Livré la Touche, ce projet consiste en la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation agricole en injection de biométhane d'une capacité de 600 Nm3/h.

OUDON BIOGAZ EN DÉTAIL

élevages de la société (lisiers, fumiers, de céréales ou sous-produits de l'agroindustrie locale, pourront également être valorisées.

Cette unité multi-partenariale valorisera La production estimée s'élève à plus de chaque année environ 140 000 tonnes 600 m3 de biogaz par heure (1 m3 de gaz **de matières organiques**, dont 85% de = 1,1 litre d'essence), soit 83% de la seule sous-produits agricoles issus des 72 consommation domestique en gaz du Pays de Craon et 28% de la consommation fientes...). D'autres ressources, déchets totale (domestique et industrielle). Le biogaz produit sera directement injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel.



Les agriculteurs seront les actionnaires majoritaires. Ils ont été accompagnés dans la détermination de leur modèle financier par la société Finergreeen. Investissement de 25 903 000€, dont 23 605 000€ pour la construction -Financé à 77% par de la dette.

Fin 2021, la Société Énergie Mayenne est entrée au capital de la société Oudon Biogaz à hauteur de 20.000 €, soit environ 2% du capital de la société. Elle a parallèlement approuvé la réalisation d'un apport en compte-courant d'associé à hauteur de 180.000 €.



CARTE D'IDENTITÉ **OUDON BIOGAZ**

- Intrants: 136 233 T/an dont 87% d'origine animale et 13% d'origine végétale.
- 72 agriculteurs
- 600 m3 de biogaz par heure
- 83% de la seule consommation domestique en gaz du Pays de Craon

2

LA PRISE DE PARTICIPATION DANS LE PROJET CS BIOGAZ

L'unité CS BIOGAZ est en cours de construction sur la commune de Congrier. Le capital de cette future unité de méthanisation est composé ainsi :

Associés	Part de détention du capital social (%)
Agri Biogaz Holding	67%
Société Énergie Mayenne	10%
Engie Bioz	15%
Carden Biogaz	3%
Commune de Congrier	5%
TOTAL	100%

LE PROJET - Le projet CS Biogaz est né de l'initiative de la SARL Benoit DUTERTRE. Cette entreprise fait du négoce et de la collecte de fumier équin avec comme zone de chalandise les départements 49, 53, 72 et 35.

25 exploitations d'élevage sont venues aux premières réunions d'information et, en mars 2019, un groupe de 7 exploitations d'élevage s'est constitué. Ces 7 exploitations sont encore associées au projet aujourd'hui.

En décembre 2019, 2 nouvelles exploitations rejoignent la SAS.

L'investissement global de la SAS CS BIOGAZ est voisin de 6 300 000 €. Les matières sont apportées majoritairement par les associés de la SAS. Des apports extérieurs (12% du tonnage total) ont été sécurisés par lettre d'intention pour arriver à un potentiel d'injection de 140 Nm3CH4/h.

La Société Énergie Mayenne apporte 3 450 actions de la société CS BIOGAZ pour 34 500 € et une créance de 65 500 € en compte courant d'associés.





PANORAMA

LA MÉTHANISATION AGRICOLE ET TERRITORIALE : UN OUTIL DE CONSOLIDATION DE NOS MODÈLES AGRICOLES BASÉS SUR L'ÉLEVAGE

- LA MÉTHANISATION VALORISE LA PART ÉNERGÉTIQUE DES FUMIERS ET LISIERS DES AGRICULTEURS PORTEURS DES PROJETS ;
- ELLE PERMET DE MUTUALISER ENTRE AGRICULTEURS LES INFRASTRUCTURES DE STOCKAGE DES EFFLUENTS ET LA LOGISTIQUE LIÉE À L'ÉPANDAGE ;
- ELLE RESTITUE EN SORTIE, EN PLUS DU BIOMÉTHANE, UN ENGRAIS (DIGESTAT) QUI REVIENT SUR LES SOLS EN SUBSTITUTION DES ENGRAIS CHIMIQUES IMPORTÉS.







ACTIVITÉ STATIONS DE DISTRIBUTION DE BIOGAZ MAYENNAIS

1 LES OBJECTIFS DE LA SEM SUR LES STATIONS DE DISTRIBUTION DE BIOGAZ

La Société Énergie Mayenne participe au développement de l'injection de biométhane issu de la méthanisation agricole en matière de mobilité durable : le BioGNV.

Afin d'étoffer le maillage de stations d'avitaillement biogaz sur le département, le schéma directeur permet d'assurer un développement harmonieux et raisonné des énergies renouvelables. La Société Énergie Mayenne poursuit donc ce développement sur 3 nouvelles Communautés de Communes.

OBJECTIFS DE LA SEM Mener les études de faisabilité dans les territoires cibles identifiés par le schéma départemental biogaz Investir en propre dans les

2 LES PROJETS DE STATION DE DISTRIBUTION DE BIOGAZ

Afin de faire émerger ces projets, il est nécessaire d'évaluer le potentiel de véhicules BioGNV sur un territoire par le biais d'une étude d'opportunité. En 2021, la Société Énergie Mayenne, en partenariat avec GRDF, a réalisé ces études sur les Communauté de Communes du Pays de Craon, du Pays de Meslay-Grez et des Coévrons.

Celle-ci ont permis de déterminer un potentiel bioGNV intéressant, notamment sur le Pays le Craon, où un collectif avec des unités de méthanisation et la SEM a été initié afin de porter prochainement une étude de faisabilité.

L'étude de faisabilité est la seconde étape permettant l'émergence d'une station BioGNV. Elle permet :

stations.

- la sécurisation du potentiel,
- l'identification d'une zone d'implantation ainsi que la définition technico-économique et environnementale du projet.

La Société Énergie Mayenne a, fin 2021, fait appel au bureau d'étude IMING pour la réalisation de cette étude de faisabilité sur le territoire. Elle est financée à hauteur de 50% par la SEM et 50% par la Communauté de communes.

2 LE SCHÉMA DIRECTEUR : QUEL POTENTIEL POUR LA MAYENNE ?

En 2021, 2 stations biognv ont été initiées par Territoire d'énergie Mayenne sur les communes de Changé et Aron. L'objectif poursuivi par le schéma directeur est de 8 stations BioGNV sur le territoire mayennais d'ici à 2030.

3 LES MISSIONS DE LA SEM

Dans le développement des stations BioGNV, la Société Énergie Mayenne se charge :

- des réunions de présentation auprès des collectivités / entreprises,
- du suivi des études d'opportunités (recherche de potentiel, lien transporteurs...),
- du suivi des études de faisabilités (sécurisation potentiel, recherche foncière, dimensionnement...),
- de la structuration du portage des projets (création sociétés, rédaction marchés, montage financier...),
- du suivi de chantier (suivi technique et administratif).





COMMUNICATION

1 IDENTITÉ VISUELLE

Dès sa création en octobre 2021, la Société Énergie Mayenne a souhaité travailler sur sa communication afin de se faire connaître et prendre sa place en tant que véritable acteur départemental de la transition énergétique.

En 2021, la principale action de communication s'est centrée sur la création d'une identité visuelle, véritable outil d'identification de la

société auprès des partenaires, élus, citoyens, grand public...

Le logo de la SEM, adopté officiellement début 2022, sera décliné sur l'ensemble des supports de communication (plaquettes de présentation, rapport d'activité, publications réseaux sociaux, matériel de stand...).





OBJECTIFS DE COMMUNICATION 2021

- Lancer la communication autour de la création de la SEM – campagne de notoriété
- Faire connaître la SEM en tant que véritable acteur départemental de la transition énergétique.
- CIBLES: communes et communautés de communes mayennaises + partenaires de la SEM.

2 LA PAROLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SEM



S'engager aux côtés de la Société Énergie Mayenne, c'est pour la Banque des Territoires, partager un des quatre axes de son plan stratégique consistant à **accompagner des territoires plus durables**.

Investir dans des projets d'énergie verte, c'est permettre d'accélérer et d'accompagner des projets de production de stockage et de distribution d'énergie renouvelable (ENR), de limiter l'empreinte carbone, de bénéficier d'un cadre de vie adapté aux conditions climatiques d'aujourd'hui et de demain. Pour toutes ces raisons, en Pays de la Loire comme sur tout

le territoire national, la Banque des Territoires multiplie les actions pour des financements et des investissements plus propres et plus responsables. Pour l'illustrer, la Banque des Territoires ambitionne entre 2020 et 2024 de rénover thermiquement 200 000 logements sociaux ou encore d'investir sur cette même période 8.8 Giga Watts de nouvelles capacités d'ENR . Plus largement, une mobilisation dans le cadre du plan de relance 2020-2024 de 60 milliards d'euros de financements en faveur de la transition écologique et énergétique.

OLIVIER VARIOT, DIRECTEUR TERRITORIAL MAYENNE SARTHE BANQUE DES TERRITOIRES

"



'urgence climatique impose d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables.

Pour Énergie Partagée, ce développement doit prendre en compte les spécificités des territoires d'implantation des installations de production, et maximiser les retombées économiques et sociales au niveau local. Il s'agit d'œuvrer à une véritable réappropriation territoriale de la production d'énergie par les citoyens et les collectivités. Et pour accélérer la concrétisation de cette vision, pour Énergie

Partagée, il est essentiel d'appuyer les collectivités qui veulent développer les énergies renouvelables sur leur territoire en associant leurs citoyens. Nous impliquer dans la création de la SEM Société Énergie Mayenne est donc dans la droite ligne de notre vocation.

Les SEM dédiées à l'énergie sont un puissant levier pour la transition écologique des territoires, et Énergie Partagée un tiers de confiance pour les accompagner dans une dynamique citoyenne.



a Banque Populaire Grand
Ouest est un établissement
bancaire coopératif, créé par
des entrepreneurs et pour des
entrepreneurs.

Sous la marque Otoktone, la Banque Populaire Grand Ouest a créé une banque d'affaires dédiée à accompagner tous les sujets d'expertise bancaire.

En particulier :

- l'équipe Otoktone Environnement, a financé depuis 10 ans près de 500 actifs produisant de l'énergie renouvelable (solaires, éoliens, méthanisation, hydroélectricité ...). À travers ces opérations, nous participons ainsi directement et activement au financement de la transition énergétique.

- l'équipe Otoktone Secteur

Public et Institutionnels accompagne les collectivités et leurs satellites dans les grands projets de territoire, financement, intervention en capital.

Otoktone Environnement se positionne comme leader sur le financement des EnR dans le Grand Ouest. Nous accompagnons des entreprises, des fonds d'investissement, des collectivités et des professionnels basés en Bretagne, Pays de la Loire, Normandie et parfois même plus largement sur la façade Atlantique. Nous ambitionnons de continuer notre développement dans le financement des énergies vertes et de se diversifier vers d'autres projets à empreinte environnementale positive.



CLÉMENT LAUGER, DIRECTEUR DE L'AGENCE ENTREPRISES MAYENNE BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST

ERWAN BOUMARD, DIRECTEUR ÉNERGIE PARTAGÉE



L'engagement dans la SEM Énergie Mayenne est l'occasion pour le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie de pleinement participer à l'accélération de la transition énergétique en Mayenne, en s'appuyant sur une structure dédiée à porter et développer les projets d'énergies renouvelables, avec des enjeux d'emplois pour le territoire. Cette collaboration, c'est aussi s'entourer

d'acteurs compétents et s'assurer de l'adhésion des habitants du département à ces projets mis en œuvre. Au travers de ce partenariat avec la Société Énergie Mayenne, le Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie contribue à faire de son territoire une terre de projets, dans le respect du climat et de l'environnement et en cohérence avec sa stratégie à long terme de développement durable.





JEAN-LOÏC GAUDIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL CRÉDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE

e Crédit Agricole Anjou-Maine est très heureux de contribuer aux côtés de la Société Énergie Mayenne au développement des ENR sur le territoire Mayennais.

Cette initiative, rassemblant acteurs privés et publics s'inscrit pleinement dans notre volonté d'agir pour le climat

et la transition vers une économie bas

Face à ces grands défis environnementaux, nous nous engageons à accompagner dans les transitions tous nos clients, au cœur de leur vie quotidienne, au cœur de l'économie réelle de notre territoire.

#ensembleonyarrivera



La CEBPL est fière d'accompagner La Société Énergie Mayenne pour contribuer à développer les ENR en Mayenne.

La CEBPL est un acteur important de la transition énergétique sur son territoire avec plus de 100 M€ de financements accordés aux projets ENR de Bretagne et Pays de Loire.

Par ailleurs, la CEBPL a souhaité accompagner la Société Énergie Mayenne, au même titre que la quasi-totalité des SEM Energie de Bretagne et des Pays de la Loire qui se sont créées pour accélérer la transition énergétique de ces 2 régions.



FLORIAN LEROUX, DIRECTEUR DU CENTRE D'AFFAIRES
ENTREPRISES DE LA MAYENNE
CRÉDIT AGRICOLE ANJOU-MAINE

NICOLAS LONGY, DIRECTEUR DES PROJETS DU TERRITOIRE CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE



Société Énergie Mayenne Parc Technopolis, Rue Louis de Broglie, Bât R, 53810 CHANGÉ **%** 07.56.06.09.32

- ✓ @SEM_Energie53in Société Énergie Mayenneƒ @SEM.Energie53